

Garantie et points de service

Garantie limitée

Thomas & Betts fabrique ses outils de façon à ce qu'ils soient libres de tout défaut de matériel et de main-d'œuvre pour la période mentionnée ci-dessous. S'il advenait qu'un défaut se révélait durant cette période, Thomas & Betts s'engage, à son choix, à échanger ou à réparer l'outil.

Limites et exclusions

Cette garantie remplace toute autre représentation et garantie, expresse ou tacite, y inclus toute garantie tacite quant à la conformité de l'outil à l'usage auquel il est destiné ou à la réalisation de fins particulière, et Thomas & Betts ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable d'aucun dommage ou autre perte fortuits, directs ou indirects, résultant de l'usage d'un quelconque de ses outils.

Cette garantie ne peut être transférée. Le remplacement d'une pièce défectueuse doit se faire à un point de service désigné par le fabricant.

90 JOURS

- Outils électroniques (imprimantes, appareils d'essai)
- Matrices individuelles

2 ANS

- Outils mécaniques manuels à rochet ou à mécanisme Shure-Stake^{md}
- Pompes hydrauliques (outils actionnés à pile inclus)

1 AN

- Outils pneumatiques
- Coupe-câbles, dénudeurs
- Systèmes d'identification

5 ANS

- Outils mécaniques manuels sans rochet ni mécanisme Shure-Stake^{md}
- Outils hydrauliques (autonomes et télécommandés)

Adressez toute question au bureau des ventes Thomas & Betts de votre région.